



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4530

Lyon 7e - Ouverture et dénomination de l'école primaire Françoise Héritier

Direction de l'Education

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2019/4530 - LYON 7E - OUVERTURE ET DENOMINATION DE L'ECOLE
PRIMAIRE FRANÇOISE HERITIER (DIRECTION DE
L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 mars 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le nouveau groupe scolaire Françoise Héritier, situé 1 et 3 rue Georges Sand à Lyon 7^{ème}, dans la ZAC des Girondins, ouvrira ses portes à la rentrée de septembre 2019.

Cette école, d'une capacité de 18 classes maternelles et élémentaires est conforme au programme type des écoles de la Ville de Lyon. Elle disposera d'une salle d'évolution en maternelle, d'une salle plurivalente, d'une salle informatique et d'une salle de lecture en élémentaire. Le restaurant scolaire fonctionnera en self-service pour l'élémentaire. Un gymnase de 300m² sera accessible directement par la rue Pré Gaudry et permettra un usage associatif hors temps scolaire.

Ce groupe scolaire accueillera désormais les enfants scolarisés depuis 2016 au groupe scolaire Les Girondins provisoire rue Clément Marot ainsi que les enfants des familles domiciliées sur le périmètre de l'école.

Il est précisé que la Ville de Lyon a déjà évoqué ce projet d'ouverture d'école avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Rhône.

L'article L. 2121-30 du code général des collectivités territoriales, repris dans l'article L. 212-1 du code de l'éducation, prévoit que « Le Conseil municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le département... ». Monsieur le Préfet a été saisi pour avis.

Par ailleurs, il apparaît opportun à la Ville de Lyon de dénommer ce nouveau groupe scolaire.

La Ville de Lyon souhaite rendre hommage à Françoise Héritier.

Françoise Héritier, née le 15 novembre 1933 à Veauce dans la Loire et décédée le 15 novembre 2017 à Paris, a été une anthropologue, ethnologue et une militante féministe française.

Françoise Héritier arrive à Paris en 1946, elle a 13 ans. Elle débute ses études au lycée Racine, puis en classe préparatoire à Fénelon et à la Sorbonne. Elle opte pour l'histoire et la géographie avec l'idée de devenir égyptologue. Au lieu de passer l'agrégation, elle choisit de suivre le séminaire de Claude Lévi-Strauss, principal théoricien du structuralisme, à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes. Elle a « une véritable révélation » et décide d'orienter sa vie vers l'anthropologie sociale.

En 1957, Claude Lévi-Strauss soutient sa candidature pour une mission d'étude en Haute Volta d'un an, elle va enchaîner en 1958 avec neuf missions en Afrique Occidentale, c'est ainsi qu'elle fait ses premières armes totalisant près de cinq années de travail de terrain auprès des populations Samo, Pana et Mossi et de façon plus ponctuelle, Bobo et Dogon (Burkina-Faso et Mali).

De 1967 à 1982, elle est attachée puis chargée, puis maître de recherches au CNRS. Pour ses travaux sur le fonctionnement des systèmes semi-complexes de parenté et d'alliance, Françoise Héritier s'est vue décerner en 1978 la médaille d'argent du CNRS au titre des Sciences humaines.

Elle recevra de nombreuses autres distinctions, comme la Légion d'honneur en 1988 ou encore le tout 1^{er} Prix Joliot-Curie en 2003, au titre de la promotion des femmes dans le milieu scientifique.

En 1980, elle devient directrice d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales et succède en 1982 à Claude Lévi-Strauss au Collège de France (chaire d'Étude comparée des sociétés africaines) et à la direction du Laboratoire d'anthropologie sociale où elle enseignera jusqu'en 1998.

Elle a été la deuxième femme à enseigner au Collège de France après Jacqueline de Romilly.

Spécialiste des questions touchant à la parenté, au mariage, à la famille, au rapport de sexe... son champ de recherche sociale s'est particulièrement porté sur l'étude des fondements universels de la domination masculine.

Ses travaux sur la parenté ont nourri la réflexion sur l'accouchement sous X, l'adoption, la procréation médicalement assistée. Engagée dans la lutte contre la discrimination, elle a pris part, ces trente dernières années, aux réflexions institutionnelles sur les grands débats de société, à la tête du Conseil National du Sida dont elle est devenue la présidente de 1984 à 1995, et au Comité Consultatif d'Éthique dont elle fut membre de 1998 à 2003.

Elle dévie en cela de Claude Lévi-Strauss, qui analysait les « structures » sans pour autant vouloir les « déconstruire ».

Françoise Héritier est reconnue comme une figure majeure de l'anthropologie et une intellectuelle engagée aux côtés des femmes et dans la lutte contre les discriminations.

Vu l'article L. 2121-30 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 212-1 du code de l'éducation ;

Vu l'avis du Préfet en date du 21 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil **du 7^e arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports** ;

Vu le rectificatif mis sur table :

Dans LES VISAS, préciser la date :

- Vu l'avis favorable du Préfet en date du **21 mars 2019** ;

Figure en annexe au présent rectificatif le courrier précité de M. le Préfet.

DELIBERE

- 1- L'ouverture du groupe scolaire Françoise Héritier, rue Georges Sand à Lyon 7^{ème}, à compter de la rentrée scolaire 2019/2020, est approuvée.
- 2- La dénomination «Groupe Scolaire Françoise Héritier» est approuvée.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Guy CORAZZOL